

422B

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Vernis Silicone Modifié de Tropicalisation**Autres Moyens d'Identification** : Silicone Modified Conformal Coating**N° de Pièces Connexes** : 422B-55ML, 422B-1L, 422B-4L, 422BPX-4L, 422B-20L, 422B-20LTH

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Vernis de tropicalisation**Usage contre-indiqué** : Non disponible


Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

 +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

 +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente) : fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence



Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**
(Code d'accès : 335388)**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses**; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

422B
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Danger par Aspiration	1	Danger	Santé
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Répétées	2	Attention	Santé
Toxicité pour la Reproduction	2	Attention	Santé
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	3	<i>Nil</i>	<i>Nil</i>


Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeur très inflammables
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreilles internes, foie) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée. H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H351 : Susceptible de provoquer le cancer

Suite de section sur la page suivante

422B*Continuation...*

Symboles	Mention de Danger
	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<i>Aucun symbole</i>	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors portées des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux et du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

422B
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau/se doucher.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage	Conseils de Prudence
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

422B

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
67-64-1	acétone	41%
1330-20-7	xylène (mélange d'isomères)	19-22%
108-65-6	acétate de 1-méthoxy-2-propanol	4-6%
100-41-4	éthylbenzène	4-5%
108-88-3	toluène	<0.5%

Section 4 : Premiers Soins*Condition d'Exposition* *Code SGH : Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)** P303 + P361 + P352, P332 + P313, P363, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *rougeur, peau sèche, irritation***Intervention**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.**EN CAS D'INGESTION** P301 + P310 + P331, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *sensation de brûlure, douleurs abdominales, nausée, faiblesse, maux de tête, étourdissement, somnolence***Intervention**
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.*Suite de section sur la page suivante*

422B

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
--	---------------------------------

Symptômes Immédiat	<i>rougeur, irritation sévère, douleur, vision floue</i>
---------------------------	--

Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
---------------------	--

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
----------------------------	--------------------------------

Symptômes Immédiat	<i>irritation des voies respiratoires, toux, étourdissement, somnolence, maux de tête (en cas de surexposition extrême : nausée, perte de conscience)</i>
---------------------------	---

Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
---------------------	---

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
-----------------------------	---

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
---------------------------	---

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO ₂).
-------------------------------	---

Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.
----------------	--

422B

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**Protection Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

Précautions à Prendre pour l'Intervention

Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

Précautions pour l'Environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

Méthode de Confinement

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

Méthode de Nettoyage

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

RECOMMANDATION : Utiliser un récipient à déchet en acier inoxydable ou en acier au carbone.

Méthode d'Élimination

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage**Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

422B

Manutention	<p>Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux et du visage.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> <p>Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
Stockage	<p>Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> <p>Garder sous clef.</p>

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
xylène (mélange d'isomères)	ACGIH	100 ppm	150 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	100 ppm	150 ppm
	Canada BC	100 ppm	150 ppm
	Canada ON	100 ppm	150 ppm
	Canada QC	100 ppm	150 ppm
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	ACGIH	Non établi	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	Non établi	Non établi
	Californie, É.-U.	100 ppm ^{a)}	150 ppm
	Canada AB	Non établi	Non établi
	Canada BC	50 ppm	75 ppm
	Canada ON	50 ppm	Non établi
Canada QC	Non établi	Non établi	
éthylbenzène	ACGIH	100 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	100 ppm	125 ppm
	Canada BC	20 ppm (2B)	Non établi
	Canada ON	100 ppm	125 ppm
	Canada QC	100 ppm	125 ppm

Suite de section sur la page suivante

422B*Continuation...*

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
toluène	ACGIH	20 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	200 ppm	300 ppm
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	20 ppm	Non établi
	Canada ON	20 ppm	Non établi
	Canada QC	100 ppm	150 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA, et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

(2B) = cancérigène

a) California Code of Regulations, Title 8, Section 5155. Contaminants atmosphériques.
Peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

Pour des contacts prolongés, porter des gants en alcool polyvinyle, en caoutchouc butyle ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, néoprène, PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Suite de section sur la page suivante

422B**Protection
Respiratoire**

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{b)}	1%
Apparence	Claire	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{b)}	13%
Odeur	Éthérique	Pression de Vapeur @ 20 °C	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	>2 (Air = 1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.89
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement miscible
Point initial d'Ébullition	≥56 °C [≥133 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	-17 °C [1.4 °F]	Température d'Auto-inflammation^{c)}	≥315 °C [≥599 °F]
Taux d'Évaporation	Rapide	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Très inflammables	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeur coupelle fermée

b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

c) Valeur basée sur le constituant avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

422B

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Éviter agents oxydants, acides forts et bases fortes.
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Peau	Provoque de la peau sèche, rougeur, irritation.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, une faiblesse, ou des maux de tête (Voir aussi les symptômes pour l'inhalation).
Inhalation	Peut provoquer une toux, des maux de gorge, une nausée, des maux de tête, de l'étourdissement et de la somnolence. Une surexposition grave peut mener à une perte de conscience.
Yeux	Provoque de la rougeur, irritation sévère, douleur et vision floue.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau. L'exposition à long terme avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive. L'ingestion ou l'inhalation de cette peinture, son brouillard, ou ses vapeurs pendant la grossesse peut augmenter les chances de mort fœtale et des anomalies de développement.

Suite de section sur la page suivante

422B
Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin	16 000 ppm 6 h Rat
xylène (mélange d'isomères)	4 350 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	5 000 ppm 4 h Rat
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	Non disponible
éthylbenzène	3 500 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	35 500 mg/m ³ 2 h Souris
toluène	636 mg/kg Rat	12 124 mg/kg Lapin	49 g/m ³ 4 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques
Corrosion/irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée selon des tests Draize sur des animaux.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une sévère irritation oculaire selon des tests Draize sur des animaux.

Sensibilisation respiratoire et de la peau

(risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité
(risque de cancer)

Éthylbenzène [No. CAS 100-41-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Suite de section sur la page suivante

422B

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

A haute dose, spermatogénèse a été observée chez le rat mâle par l'inhalation de toluène.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Un effet fœtotoxique est observé dans les études animales par l'inhalation et par voie orale pour le toluène.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation d'acétone, de xylènes, d'acétate de 1-méthoxy-2-propanol, et de toluène peuvent affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Contient du toluène, qui est un danger de catégorie 2 STOT RE pour le système nerveux central et les systèmes cochléaires.

Le toluène et les xylènes sont des produits chimiques ototoxiques selon des études sur des rats : l'exposition par inhalation en présence de bruits forts peut conduire à une perte d'audition (déficience cochléaire).

Danger d'aspiration

Le mélange est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il contient plus de 10% de composantes avec un danger d'aspiration de catégorie 1, et le mélange a une viscosité cinématique <20.5 mm²/s à 40 °C.

422B**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

L'acétone ne remplit pas les critères de substances toxiques pour les milieux aquatiques. L'acétone a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Le mélange d'isomères de xylène a une toxicité aiguë pour milieu aquatique de catégorie 2 avec un CL50 96 h minimale de 2.5 mg/L pour les poissons.

L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol est une substance toxique pour l'environnement de catégorie aiguë 3 (avec un CL50 minimum de 96 h de ≥ 100 mg/L *Salmo gairdneri*).

L'éthylbenzène a une toxicité aiguë pour milieu aquatique de catégorie 2 avec un CL50 96 h minimale de 4.2 mg / L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; CE50 48 h de 2.5 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Le toluène est une substance toxique pour l'environnement de catégorie aiguë 2. Il est rapidement biodégradable et a un CL50 minimal de 7.63 mg/L for *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel); CE50 24 h de 8.9 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau); et un CE50 24 h de 10 mg/L *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte).

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme.

Biodégradation

On s'attend à ce que les solvants soient facilement biodégradable. Les solvants son sujet a une photo-oxydation rapide dans l'atmosphère.

Autres Effets

Composé Organique Volatile (COV) règlementé = 32% [289 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

422B

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référez aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et É.-U. (US) DOT 49 CFR (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins
422B-55ML, 422B-1L, 422B-4L,
422BPX-4L

Quantité Limitée



Tailles supérieures à 5 L
422B-20L, 422B-20LTH

Numéro UN : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



Voie Aérienne

Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins
422B-55ML

Quantité Limitée

Qté Net Max/Pqt =
1 L



Tailles jusqu'à 5 L (passager), 60 L (fret)
422B-1L, 422B-4L, 422BPX-4L, 422B-20L, 422B-20LTH

Numéro UN : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



Voie Maritime

Référez au Règlement IMDG.

Tailles de 5 L ou moins
422B-55ML, 422B-1L, 422B-4L,
422BPX-4L

Quantité Limitée

Instruction
d'emballage P001



Tailles supérieures à 5 L
422B-20L, 422B-20LTH

Numéro UN : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : II
Polluant Marin : Non



422B

Note : L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

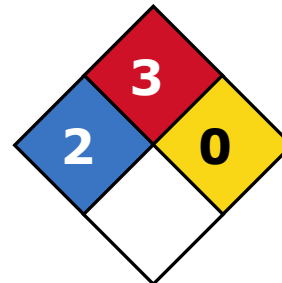
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient de des xylènes, de l'éthylbenzène et du toluène qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

Suite de section sur la page suivante

422B**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'éthylbenzène (No. CAS 100-41-4 ; quantité rapportable = 1 000 lb), des xylènes (No. CAS 1330-20-7 ; quantité rapportable = 100 lb), et du toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1 000 lb) qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du éthylbenzène, qui est répertorié comme une substance cancérigène.

Ce produit contient du toluène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 27 février 2020

Annule et Remplace 05 février 2020

Changement Effectué : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

Suite de section sur la page suivante

Page **17** of **18**

Date de Révision : 27 février 2020 / Ver. 2.06

422B

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

<i>Fabrication & Support</i>	<i>Siège Social</i>
1210 Corporate Drive	9347-193rd Street
Burlington, Ontario, Canada	Surrey, British Columbia, Canada
L7L 5R6	V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.